

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>05</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>05</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>15</b>

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 21 JUILLET 2025**

**A 19 H 00**

**L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s’est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.**

**Étaient présents** : Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Christine DOLE, et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.

**Excusé (e) ou absent (e) s** : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Catherine JANTON (pouvoir à M. Robert GALLET), Céline MICHON (pouvoir à Mme Christine DOLE).

Mrs Michel MEYER (pouvoir à M. Michel PAGE) et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

**Date de convocation du conseil municipal** : Vendredi 11 juillet 2025

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Delphine MAURAND

**Le Conseil Municipal, approuve, à l’unanimité des votants, le compte-rendu de la séance du lundi 16 juin 2025**

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- **URBANISME :**
  - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
  - Droit de préemption urbain,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
  - Etat d’avancement des travaux,
  - Avenant négatif pour le lot menuiserie.
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**
  - Point sur ce dossier
  - Obtention d’une subvention au titre des fonds verts (Etat)
- **LOGICIEL MAIRIE :**
  - Evolution des logiciels métiers et passage à la nouvelle version WeMagnus,
- **NOUVEAU POTEAU INCENDIE AU SABOT :**
  - Obtention d’une subvention au titre des fonds verts (Etat),
- **DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :**
  - Demande de subvention exceptionnelle pour le financement de la manifestation organisée le 2 août 2025 à l’occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l’Association,

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2,**
- **REPRISE DES TERRAINS LOUES A LA BOULE DES PLATANES :**
  - Compte-rendu de la réunion intervenue le 28 juin 2025 avec des membres du bureau de la Boule des Platanes concernant la rétrocession des terrains précédemment loués suite à l'arrêt de cette association,
- **APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS),**
- **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS « COTIERE DE L'AIN » SUR LES COMMUNES DE DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-SUR-AIN, CHATILLON-LA-PALUD et VILLIEU-LOYES-MOLLON :**
  - Consultation du conseil municipal,
- **QUESTIONS DIVERSES :**
  - Comptes-rendus de diverses réunions,
  - Autorisation de pénétrer sur des propriétés privées situées sur le territoire des communes de l'Ain pour réaliser des investigations de terrains comprenant des études environnementales, pédologiques, géotechniques, hydrogéologiques et topographiques rendues nécessaires aux études de tracé d'un ouvrage de transport d'hydrogène gazeux par canalisation
  - Divers.

## **URBANISME :**

### **1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

#### **Certificats d'urbanisme :**

N° 20/2025 – URBA RHONE pour la propriété cadastrée section A n° 927-928-1574 (410 m2) située 380, rue St Vincent – Turgon – Zone Ua du PLU (ancienne habitation de M. VITUPY).

#### **Déclarations préalables :**

N° 26/2025 – Nouvelle demande de M. RUFFIEUX Yvan pour la construction d'une piscine enterrée sur les parcelles B n° 529 et W 673 et 674 – 206, route du Cruix – Zone Ub.

DP n° 27/2025 – Demande de M. et Mme MARTIN Jérémy pour la construction d'une piscine au 414, chemin du Mont – Parcelles A n0 1865 et 1868 – Zone Np.

#### **Permis de construire :**

N° 3/2025 – M. BROYER Jérémy pour la construction d'une terrasse couverte à usage également d'abri voiture, garage et clôture – Parcelles D 676 et 677 – 145, Impasse du Pelloux – Zone Ub (nouveau dépôt suite refus première demande).

N°15/2013 – M02 – SCI EMA – M. GALECKI Arnaud pour la régularisation du permis initial déposé en 2013 – Chemin du Trave – Parcelles D 549-550-555-621 et 624 – Zones A et Ad

#### **Droit de préemption urbain :**

N° 05/2025 – Il ne sera pas donné suite à la demande de Me Audrey VILLON concernant l'abandon ou l'usage du droit de préemption urbain dans le cadre du projet de mutation de la propriété cadastrée

section A n° 927-928 et 1574, située 380, rue Saint Vincent à Turgon — Propriétaire actuelle : Mme Martine VITUPY – Acquéreur : Nils POLIZZI - Zone Ua du PLU.

En effet, un problème de limite par rapport à la voie publique a été relevée et des discussions sont en cours afin que la commune acquière une vingtaine de mètres carrés pour régler cette difficulté et éviter tout conflit à venir.

Monsieur le Maire indique que cette transaction aura un coût : frais d'achat, bornage, acte notarié.

#### **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

- Le point sur les travaux en cours est fait :
  - ➔ Les toilettes sont terminées, la VMC a été posée ainsi que les menuiseries intérieures et le mobilier (bar, tablette...). L'électricité est en voie d'achèvement et la pose de garde-corps intérieur en cours tout comme les modifications prévues dans la partie ancienne de la salle (cuisine, anciens WC des enfants, locaux de rangement...
- **Monsieur** le Maire indique que la peinture de l'ancienne salle a été réalisée bénévolement par M. Christian FARGES (murs, boiseries et menuiseries intérieures) qui en est vivement remercié.
- Un crédit avait été ouvert au budget primitif pour l'achat d'une autolaveuse. Cet investissement a été réalisé dernièrement auprès des établissements DUCRUET. Le choix s'est porté sur une autolaveuse BOLERO 10 pour une dépense de 4 694.81 € T.T.C. (3 912.34 € H.T.). Ce matériel sera réservé à l'usage du personnel.
- Le Conseil Municipal par délibération adoptée à l'unanimité des votants valide l'avenant négatif portant sur le lot 7 (menuiseries) confié à l'entreprise « LES MENUISERIES DE L'AIN ». Le montant de cet avenant est de - 996,00 € par rapport au marché initial. Le Maire est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation de l'avenant négatif proposé et autorisation de signature au Maire</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

- Les élus se réuniront ce jeudi 24 juillet à 19 h 00 à la salle polyvalente afin de réfléchir à la nouvelle organisation de la cuisine (emplacement lave-vaisselle, tables de desserte...).
- Des chariots de rangement pour les tables seront commandés ainsi que des « mange-debout » pour la partie bar.

#### **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**

- Le point sur les travaux en cours est délivré : maçonnerie et charpente sont achevés. Les menuiseries extérieures devraient être posées d'ici la fin de ce mois de juillet.
- Les travaux dans la salle de Druillat accueil et Loisirs seront réalisés prochainement également (dalle et chauffage au sol).
- La commune a obtenu une subvention de 60 488.00 € au titre des fonds verts sur une assiette subventionnable retenue de 302 438.00 € soit 20 % du montant H.T.

## LOGICIEL MAIRIE : Évolution du logiciel e-magnus vers WeMagnus

Le secrétariat utilise actuellement le logiciel **Berger-Levrault (version e-magnus)** pour les domaines suivants :

- La gestion financière,
- La paie et ressources humaines,
- Services à la population (état civil, élections, etc.).

### Projet d'évolution :

Une nouvelle version, nommée **WeMagnus**, est proposée.

Cette version présente plusieurs avantages :

- Plus besoin d'installation locale : le logiciel n'est plus hébergé sur un disque dur (suppression du poste maître), ce qui améliore la fluidité et la rapidité pour l'ensemble des utilisateurs.
- Connexion directe via internet.
- Données hébergées dans un **datacenter situé en France**, garantissant leur sécurité.
- Suppression de l'outil **BL Connect** pour les liaisons Chorus et DSN, devenu inutile avec cette version.
- **Berger-Levrault** prend en charge la reprise et la migration des données ainsi que le paramétrage du nouveau système.

### Comparatif des coûts :

<u>Version actuelle</u> : coût total annuel	<b>3 626.34 € TTC :</b>
e-magnus :	2 777.96 € H.T. soit 3 333.56 € T.T.C.
BL connect	243.98 € H.T. soit 292.78 € T.T.C.

### Nouvelle Version :

WeMagnus Mairie Pack Standard (abnt 3 ans) :	3 110.00 € H.T. soit 3 732.00 € T.T.C./an
Formation (2 jours) :	1 960.00 € H.T. soit 2 352.00 € T.T.C.

**Écart annuel (hors formation) :** la nouvelle version entraîne une augmentation de **105,66 € TTC par an**.

**En résumé :** L'évolution vers la version **WeMagnus** représente une amélioration significative en termes de performance, de sécurité et de simplicité d'utilisation. La suppression du poste maître et de BL Connect, ainsi que l'hébergement des données dans un datacenter français, assurent une meilleure accessibilité et une continuité de service optimisée.

Bien que cette nouvelle version engendre un **léger surcoût annuel**, celui-ci reste raisonnable au regard des avantages apportés.

Par ailleurs, la formation de deux jours permettra une prise en main rapide et efficace de l'outil par les agents du secrétariat.

### **Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, valide :**

- La migration vers le logiciel **WeMagnus – Pack Standard** pour un abonnement d'une durée de 3 ans,
- La commande de la **formation de 2 jours** pour accompagner la mise en œuvre.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Achat du logiciel WeMagnus
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

### **NOUVEAU POTEAU INCENDIE AU SABOT :**

Une subvention d'un montant de 2 231.00 € a été attribuée à la commune au titre des fonds verts pour la pose d'un nouveau poteau incendie au lieu-dit « Le Sabot ».

Cette recette sera déduite du montant de la dépense initiale et le solde sera divisé entre DRUILLAT, PONT D'AIN et le SYNDICAT DES EAUX, comme prévu initialement.

Une convention tripartite sera éditée pour formaliser cette opération portée par la commune de DRUILLAT, qui conservera la charge de l'entretien de ce poteau.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :**

La Sauvegarde du Patrimoine présente une demande de subvention exceptionnelle, d'un montant de 700.00 €, pour le financement de la fête qu'elle organise le samedi 2 août prochain à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Le mail du 30 juin dernier présentant le budget prévisionnel, qui s'établit à 2 650.00 €, a été diffusé à l'ensemble des élus.

Grand Bourg Agglo a déjà attribué une subvention de 1 000.00 € et vraisemblablement, le Conseil Départemental devrait également apporter une participation de 300.00 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'attribution de cette subvention exceptionnelle pour la somme de 700.00 €.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Attribution d'une subvention A la Sauvegarde du Patrimoine</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 :**

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative N° 2 portant sur :

**- Le financement de la formation pour le nouveau logiciel soit 2 352.00 €**

Concernant l'abonnement annuel pris pour une période de 3 ans, il s'élèvera à 3 110.00 € H.T. Soit 3 732.00 € T.T.C. en section de fonctionnement, mais comme expliqué ci-dessus en finalité, la différence entre la redevance antérieure pour l'ancien logiciel et le nouveau sera minime (105.66 € T.T.C.).

**- Subvention de fonctionnement au ménage (concerne les deux mois de gratuité de la location de Mme GONZALEZ lors de la séance d'avril dernier)** – Opération comptable demandée par la Trésorerie ayant consisté à facturer les loyers (donc une recette) mais à inscrire une dépense en face sur le chapitre 65 (1 000.00 €).

Des transferts budgétaires interviendront entre les comptes 61524 (diminution de 3 800.00 €) pour une augmentation des comptes 6156 et 618 (respectivement de 400.00 et 2 400.00 €) et du compte 6574 pour 1 000.00 €

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Adoption d'une décision modificative N° 2</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

### **BOULE DES PLATANES :**

Suite à la cessation d'activité de la Boule des Platanes, une rencontre a eu lieu le samedi 28 juin dernier concernant la rétrocession des parcelles communales précédemment louées à l'association (B n° 2059, 2060 et 2094) ainsi que du bâtiment implanté sur ce site.

Une réflexion devra avoir lieu concernant le devenir du lieu. Le local ne répond pas aux normes d'accessibilité (au titre d'un EPR), et certaines règles de sécurité sont également à vérifier, représentant des obstacles aux futurs usages de cette construction.

Il conviendra de se positionner sur un maintien ou non des branchements électriques et eau potable, qui engendrent des frais d'abonnement.

Se posera aussi le problème de l'entretien des terrains désormais à la charge de la commune.

Des renseignements seront demandés au service juridique de Grand Bourg Agglo concernant la reconversion éventuelle de ce site.

### **APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Le Plan Communal de Sauvegarde est enfin terminé et a été validé par la Préfecture suite à une transmission initiale du document.

Ce dossier a été adressé par mail à l'ensemble des élus, préalablement à cette séance.

Le Conseil Municipal approuve la version qui lui est soumise et autorise le Maire à effectuer son dépôt final auprès de la Préfecture, après introduction de trois petites modifications.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Approbation du Plan Communal de Sauvegarde</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

### **CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS « COTIERE DE L'AIN », SUR LES COMMUNES DE DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-SUR-AIN, CHATILLON-LA-PALUE ET VILLIEU-LOYES-MOLLON :**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) « Côtère de l'Ain », sur les communes de DRUILLAT, VARAMBON, PRIAY, VILLETTE-SUR-AIN, CHATILLON-LA-PALUD et VILLIEU-LOYES-MOLLON, est soumis à l'avis des conseils municipaux, Chambre d'Agriculture, Centre national de la propriété forestière...

Le mail du 25 juin dernier, comportant les liens de téléchargement des différentes pièces constitutives de ce dossier a été transmis à l'ensemble des élus, le 11 juillet dernier.

Ce dossier n'a donné lieu à aucune remarque de la part de la population (un registre était à disposition des administrés depuis plusieurs semaines, auprès du secrétariat de mairie).

Le Conseil Municipal, par délibération, émet un avis favorable.

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Avis concernant le PPRN</b>
<b>Pour :</b>	<b>15</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **→ Comptes-rendus de diverses réunions :**

#### **- Grand Bourg Agglo :**

• **SCOT :** Par délibération du 7 juillet 2025, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCOT – AEC).

Ce dossier est consultable sur le site Web de Grand Bourg Agglomération (onglet : « fonctionnement de la collectivité – SCOT – Dossier Arrêt Projet).

Les élus sont invités à en prendre connaissance afin d'émettre prochainement un avis sur ce dossier.

#### • **Déchets abandonnés :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention avait été signée, pour les déchets abandonnés, avec l'organisme CITEO qui peut apporter conseils, participations financières...

Il semblerait que désormais les règles aient changé et que CITEO n'accepte plus de convention avec les communes ayant une population inférieure à 1 500 habitants.

Grand Bourg Agglo envisage donc de mutualiser cette adhésion.

#### **- Conseil d'école en date du 27 juin 2025 :**

131 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire de septembre 2025 (stabilité des effectifs) dont 56 en classes maternelles (PS 16 – MS 19 et GS 21) et 75 en classes primaires (17 en CP – 17 en CE1 – 12 en CE2 – 13 en CM1 et 16 en CM2).

2 nouvelles enseignantes : Mmes GOULLIER (CP CE1) et TASSEL (CE2 CM1) remplaceront Mmes COLOMB et GUERRERO.

### **→ Autorisation de pénétrer sur des propriétés privées situées sur le territoire des communes de l'Ain pour réaliser des investigations de terrains comprenant des études environnementales, pédologiques, géotechniques, hydrogéologiques et topographiques rendues nécessaires aux études de tracé d'un ouvrage de transport d'hydrogène gazeux par canalisation :**

Un arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2025 est actuellement publié à la grille de la mairie autorisant les techniciens mandatés par la NATRAN à pénétrer dans des propriétés privées situées sur le territoire de la commune pour effectuer des études nécessaires au projet cité en objet.

Cette société a par ailleurs sollicité un rendez-vous avec les élus afin de leur présenter ce projet dans les prochaines semaines.

### **→ Attribution d'une subvention en nature par le Conseil Régional :**

Le Conseil Régional avait proposé aux communes l'attribution de barnum de 3 m x 3 m. Druillat avait candidatée et a été retenue.

Une convention a été signée dernièrement et ce chapiteau devrait nous parvenir prochainement.

Ce matériel sera stocké au local des Associations et sera à la disposition exclusive de ces dernières et de la commune.

Un registre de prêt devra être tenu afin de répondre aux obligations fixées et une publicité concernant cette attribution devra être effectuée.

→ **Druillat Infos :**

La commission communication devrait se rencontrer rapidement afin d'avancer la préparation du prochain Druillat Infos.

Un texte devrait être introduit concernant le pré-raccordement à la fibre vivement conseillé, sachant qu'Orange a fait savoir dernièrement, par courrier, qu'un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre était lancé ; et que la commune de DRUILLAT a été pré-sélectionnée pour le lot n° 5 (date de fermeture technique en 2029).

→ **Passage à niveau n° 39 :**

Une visite de contrôle du passage à niveau n° 39 interviendra ce 22 juillet 2025 à 9 h 00 avec les services de la SNCF.

→ **Jeux au City :**

Un premier devis pour les travaux de décaissement et apport de gravier 4/8 a été établi par l'entreprise FALAISE.

Le démontage des anciennes structures devra être réalisé par les services techniques communaux.

Le budget prévisionnel attribué à ce projet est pour l'instant respecté.

→ **Transports scolaires :**

Monsieur le Maire rappelle que la Région est en charge du financement des transports scolaires.

Pour des raisons de carte scolaire, à partir de la rentrée de septembre 2025, seules les familles résident à DRUILLAT et à SAINT MARTIN DU MONT (les autres communes de Grand Bourg Agglo étant exonérées) sont appelés à verser une participation de 120.00 € annuels pour les collégiens et lycéens.

Cette situation semble injuste mais Grand Bourg Agglo ne peut, légalement, pas prendre en charge le financement de transports hors agglomération.

Des discussions sont en cours mais leur issue n'est pas garantie ; en raison des problèmes évoqués ci-dessus : carte scolaire, loi relative au financement des transports hors agglomération et de la contribution des familles déjà appelée et perçue par le Conseil Régional.

**Heure de clôture de la séance : 21 h 00**

**Date de la prochaine séance : Lundi 8 septembre 2024 à 19 h 00**

<b>Fonctions</b>	<b>Noms Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
<b>Maire</b>	<b>Jean-Luc EMIN</b>	
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Delphine MAURAND</b>	